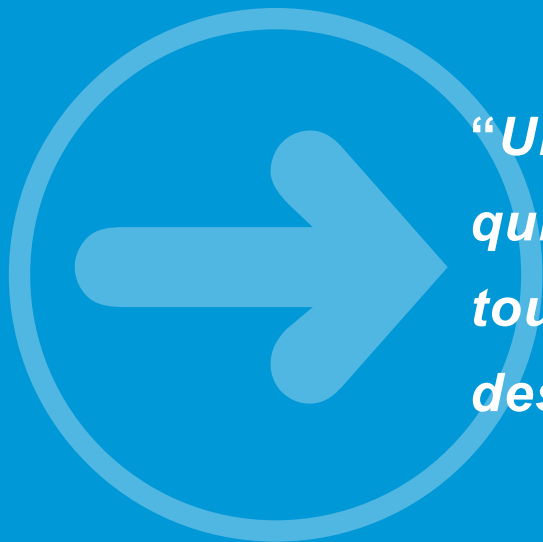


Blois, lundi 8 décembre 2008

Dossier de presse



*“Un budget volontariste,
qui investit pour l’avenir
tout en étant solidaire
des personnes et des territoires”*



Présentation du budget 2009

Département de Loir-et-Cher

LOIR-ET-CHER



CONSEIL
GENERAL

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

BP 2009 : un budget volontariste, solidaire des personnes et des territoires

L'Assemblée départementale vote le budget primitif 2009 du Loir-et-Cher, lundi 8 et jeudi 11 décembre 2008, à Blois. Ce budget est adapté à la nouvelle donne de la situation économique mondiale, dans un contexte de grande difficulté financière et budgétaire. Volontariste, le budget présenté aux conseillers généraux est caractérisé par deux axes importants. L'absence d'augmentation des impôts locaux marque la volonté de l'exécutif départemental de ne pas impacter le pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens. D'autre part, le niveau élevé de l'investissement, 60,2 M €, réaffirme l'engagement du Département pour soutenir le dynamisme économique des territoires. Maurice Leroy, président du conseil général, l'annonce, *"il est de notre responsabilité d'acteur public de ne pas céder à la tentation du repli qui ne ferait qu'ajouter la crise à la crise. C'est parce que la situation est difficile que nous devons aller de l'avant pour soutenir l'activité et protéger les emplois, en Loir-et-Cher."*

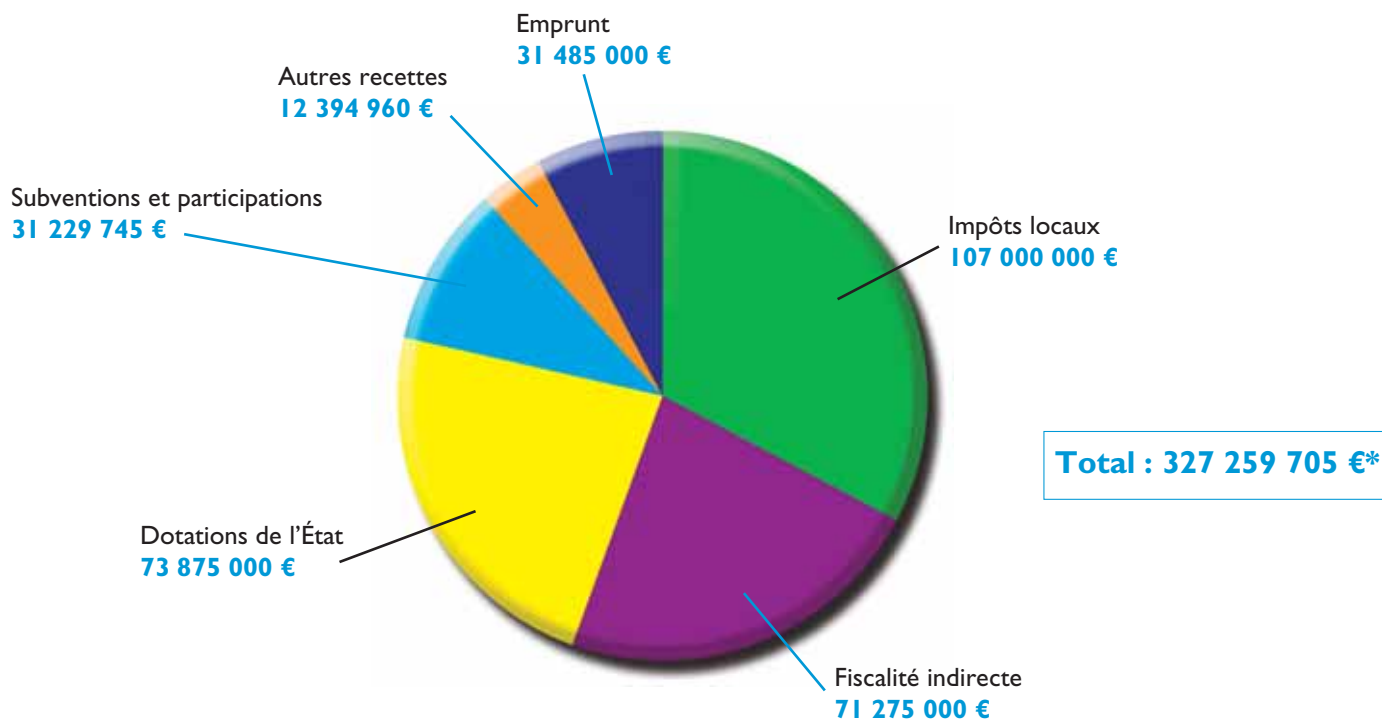
327,2 millions d'euros au service des Loir-et-Chériens et des territoires

- Le maintien à un niveau élevé de l'effort d'investissement : 60,2 M € seront investis en 2009 soit une hausse de près d'1 % par rapport au BP 2008. C'est autant d'argent directement injectés dans l'économie locale : routes et collèges en tête,
- Une fiscalité zéro : en 2009, comme en 2008, la fiscalité directe est calculée à taux constants par rapport à 2008. Le produit attendu s'élève à 107 M €
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement : + 4,4 % hors les derniers transferts des personnels en provenance de l'Education nationale et de l'Équipement. Pour sa part, le « train de vie » du département est contenu à moins de 2 % (1,95 %).
- Un recours plus marqué à l'emprunt : 31 M € sont nécessaires pour financer les grands équipements de demain.

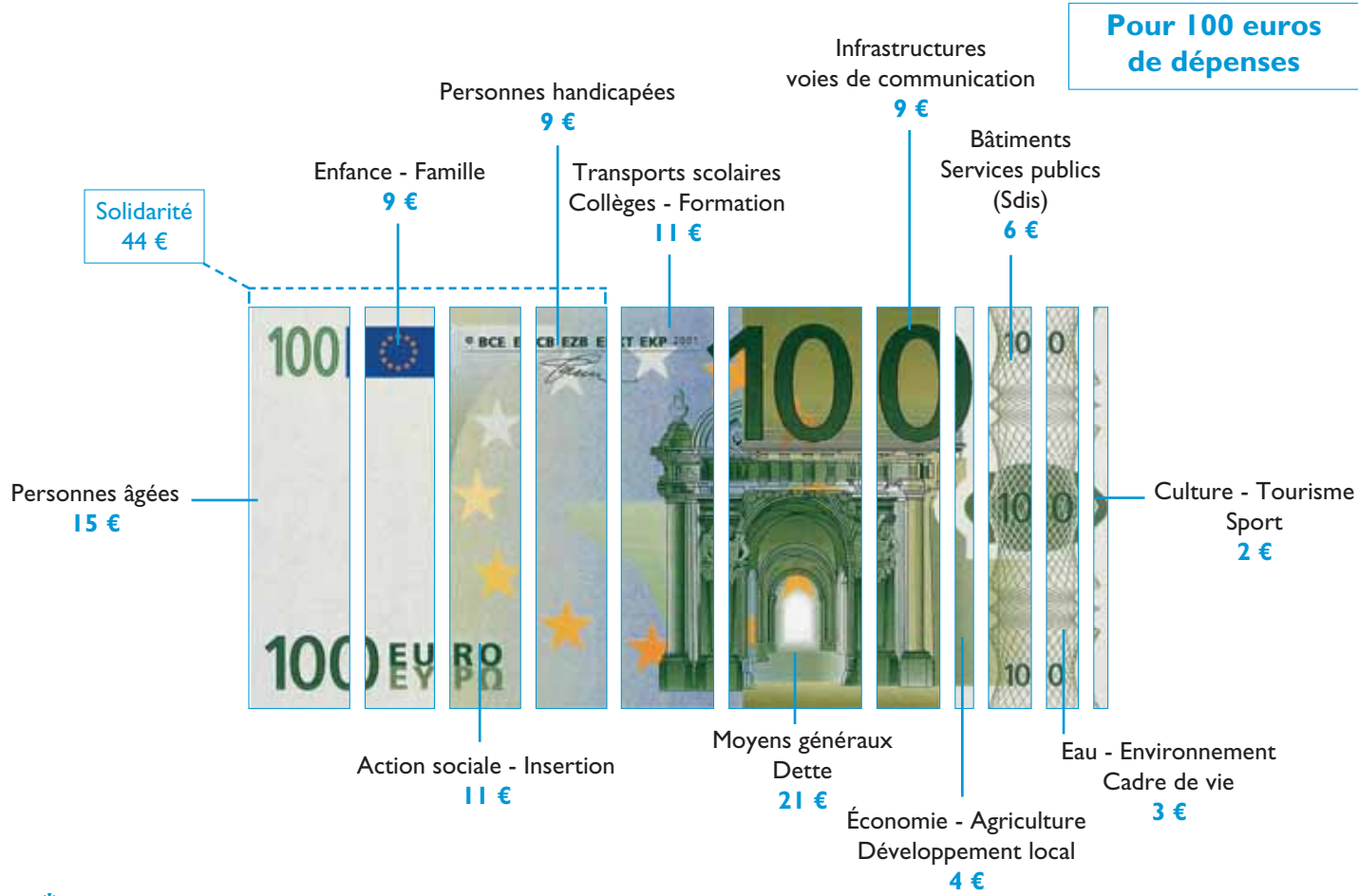
Chiffres clés du budget départemental

- Recettes de fonctionnement : 281 M €
- Dépenses de fonctionnement : 260 M €
- Dépenses d'équipement : 60,2 M € dont 36,28 M € pour les investissements directs du Département et 24 M € pour les subventions aux communes et aux associations .
- Épargne nette estimée : 14,1 M €, ce qui représente une baisse de 37 %
- Intérêts de la dette : 2,9 M €, soit une baisse de 3,3 %
- Emprunt prévu : 31 M €
- Plafonnement de la taxe professionnelle : perte de 2,3 M €
- Subventions diverses aux associations : 270 000 €

D'où vient l'argent ?



Où va l'argent ?



* Répartition du budget primitif consolidé 2009 - (hors provision de remboursement anticipé de 25 000 000 €)

La loi du 13 août 2004 prévoit que les Départements définissent et mettent en œuvre la politique de l'action sociale. Le conseil général a donc la double mission d'exercer ses compétences propres et de coordonner les interventions des autres opérateurs tels que l'État, l'assurance maladie ou les centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

En 2009, le budget alloué par le conseil général de Loir-et-Cher aux solidarités s'élève à 143,5 M € soit 3,6 % d'augmentation par rapport au BP 2008. Un dynamisme dû, en partie, à la généralisation du Revenu de solidarité active (RSA), à la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection des majeurs et qui est applicable au 1^{er} janvier 2009 ainsi qu'à la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Insertion : donner toute sa valeur à l'humain

“Avec le RSA, il s'agit de faire confiance dans la capacité à se prendre en charge des personnes que nous accompagnons. Retrouver un emploi, recommencer à vivre du fruit de son travail, c'est une approche qui correspond parfaitement à l'idée que je me fais de la capacité de chacun à devenir ou redevenir, acteur de sa vie.”

Monique Gibotteau, 2^e vice-présidente du conseil général en charge des solidarités

Le revenu de solidarité active sera généralisé le 1^{er} juillet 2009. Cette généralisation se traduira notamment par la prise en charge, par le Département, d'un nouveau public, actuellement bénéficiaire de l'allocation parent isolé (API). 35 M € sont prévus au budget 2009 pour couvrir l'ensemble des dépenses d'insertion. En expérimentant le revenu de solidarité active dès 2007, le Loir-et-Cher marque sa volonté d'accompagner les personnes en cours d'insertion et de soutenir leurs familles. L'objectif : redonner du sens et de la dignité à la prise en charge humaine des personnes dans leurs démarches de retour à l'emploi.

■ **Le revenu de solidarité active** : depuis 2007, le Loir-et-Cher expérimente le RSA. Les bénéficiaires actuels de ce dispositif continueront de tirer parti de cette expérimentation pour un montant de dépense estimé à 812 000 € euros, en 2009.

■ **Le revenu minimum d'insertion** : 24 M € sont destinés à financer les allocations de 4 000 bénéficiaires du RMI et 700 allocataires de l'API.

Zoom sur : le programme départemental d'insertion (PDI)

Le programme départemental d'insertion est élaboré par le conseil général, en concertation avec les représentants de l'État, de collectivités territoriales, d'organismes chargés de l'emploi ou de formation et d'associations. Présenté officiellement le 27 mai 2008, il rappelle les actions menées et décline les orientations pour 2008 et 2009.

Trois axes guident les actions d'insertion en Loir-et-Cher : accroître le nombre de personnes bénéficiaires du dispositif et des actions d'insertion, renforcer l'insertion par l'emploi et développer les outils de gestion et d'évaluation.

Une meilleure autonomie pour les personnes âgées

Le budget alloué aux personnes âgées progresse, avec une hausse de 4,5 %, pour un montant de 50,5 M € en 2009. Le conseil général fixe deux objectifs majeurs : le renforcement du maintien à domicile et l'amélioration de l'offre d'hébergement.

L'**allocation personnalisée d'autonomie** (Apa) représente 42 % de ce budget, soit 21 M €, avec 4 266 bénéficiaires de l'Apa à domicile en 2008 pour 4 016 en 2007. L'Apa solvabilise les personnes âgées pour leur permettre d'adapter leurs logements ou de recourir à des aides, en vue de rester autonomes aussi longtemps que possible. Lorsque les personnes âgées ne peuvent plus rester chez elles, elles vivent dans des établissements d'hébergement. De 2007 à 2013, le conseil général participe au plan de rénovation de ces centres pour un budget de 4,8 M € en 2009. Toutefois, même accueillies en établissement, les personnes âgées peuvent continuer de bénéficier de l'Apa, pour un montant de 11,7 M €.

Enfance-famille : allier prévention des risques et protection des enfants

28 M € du budget 2009 sont consacrés aux actions de prévention, qui restent une priorité pour le Département, et à la protection des personnes dans le cadre familial : 1 M € à destination de la protection maternelle et infantile, 27 M € pour l'**aide sociale à l'enfance** (actions de prévention 5 M € et de protection près de 22 M €).

Renforcer l'accompagnement des personnes handicapées

29,5 M € sont consacrés aux politiques en faveur d'un meilleur accompagnement des personnes handicapées. Le soutien à domicile est important puisqu'il représente 8,6 M € de dépense, dont 4,6 millions pour le versement de la **prestation de compensation du handicap** (PCH) et 1,8 million au titre des allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP).

Les frais d'hébergement représentent un montant de près de 20 M € qui correspondent aux aides nécessaires à l'accueil en lieux d'hébergement pour les personnes handicapées.

Maintenir des investissements élevés pour soutenir l'économie

Depuis 2004, le conseil général de Loir-et-Cher a retrouvé des marges de manœuvres budgétaires qui lui ont permis d'accroître l'effort d'investissement sur le territoire départemental. Avec la crise économique et financière mondiale qui caractérise la fin de l'année 2008 et qui impactera très nettement la croissance pour 2009, le Département de Loir-et-Cher maintient un niveau élevé d'investissement grâce à 36 M € d'investissements directs. Les dépenses locales protègent les emplois et améliorent la qualité des routes et des infrastructures départementales.

“Notre département reste résolument incisif. C'est plus que jamais maintenant que l'effet de levier de nos investissements doit être salvateur pour le tissu économique local”

Philippe Sartori, rapporteur général du budget

Les crédits routiers pour 2009 : 31 M € d'investissements directs

Des projets prioritaires (14,4 M €) :

■ **Déviations de Vendôme** et de Varennes : 350 000 euros pour poursuivre les opérations de remembrement et les acquisitions foncières ; 4,7 M € pour terminer la construction du viaduc sur le Loir, construire un autre ouvrage d'art, réaliser le terrassement du tronçon 2 et achever les fouilles archéologiques.

■ **Déviations des Roches l'Évêque** : 3,1 M € pour réaliser les couches de forme et les chaussées. Mise en service prévue en 2009.

■ **Déviations de Cellettes et de Contres** : 175 000 € seront consacrés à la poursuite des études de ces deux déviations. 220 000 € sont consacrés aux acquisitions foncières à Contres et pour débiter celles de Cellettes. 500 000 euros permettront de déplacer une conduite de gaz et d'établir le diagnostic archéologique de la déviation de Contres.

■ **Mise à 2 X 2 voies de la déviation de la Chapelle-Vendômoise** : l'aménagement de l'axe Blois-Vendôme se poursuit avec la mise à deux fois deux voies de cette déviation ; 2 M € sont prévus pour réaliser les travaux en 2009.

■ **Aménagement du carrefour de Verdun** : 1,5 M € permettront de terminer les aménagements paysagers, l'isolation phonique des logements riverains et la mise aux normes de l'assainissement des eaux pluviales.

■ **Déconstruction du barrage du lac de Loire** : 1 M € sont prévus pour réaliser cette déconstruction.

■ **Bretelle de sortie de la RD 174 / RD 33** : la réalisation, en 2009, de la quatrième branche de cet échangeur fait l'objet d'une autorisation de programme d'un montant de 500 000 euros et d'une inscription de 480 000 €.

L'entretien des routes, un poste important d'investissement et de dépense (15,3 M €)

En 2009, 15,3 M € sont consacrés à l'entretien du réseau routier : gros entretien routier - 9,8 M € - (renouvellement des couches de surfaces des chaussées, travaux sur ouvrages d'art, opérations d'amélioration de la sécurité routière, renouvellement du parc de véhicules et entretien des centres d'exploitation), entretien routier courant - 5,5 M € - (viabilité hivernale, entretien et réparations).

La construction, l'entretien et la maintenance des collèges relèvent de la compétence des Départements.

En 2009, le conseil général consacre 6,5 M € d'investissement aux bâtiments dont 3,7 M € pour les collèges.

"En cette fin d'année 2008, j'ai demandé aux services du Département de retravailler les projets d'investissements dans les collèges pour accélérer le rythme de nos rénovations. Je ne peux pas, je ne veux pas me résoudre à attendre 2013 pour voir la fin de ces travaux"

Maurice Leroy, président du conseil général

■ Collège Clément Janequin, à **Montoire** : 500 000 euros pour payer les études d'ingénierie avant la restructuration du collège.

■ Collège Pierre de Ronsard à **Mer** : un établissement à restructurer. Le coût global de l'opération de restructuration du collège de Mer est estimé (en octobre 2008 et en valeur) à 8 M € ; au BP 2009, une autorisation de programme est ouverte pour ce montant et 140 000 euros de crédits de paiement permettront de lancer les études. Les travaux prévoient : de créer un nouveau hall d'accueil pour donner une nouvelle image à l'établissement, de supprimer les bâtiments préfabriqués, de garantir un nombre de salles nécessaires à l'évolution du nombre d'élèves, de concevoir un véritable pôle "vie scolaire", d'accroître la surface du Centre de documentation et d'information et des espaces dédiés aux enseignants, d'homogénéiser le pôle technologique et d'améliorer l'ensemble des bâtiments.

■ Collège Maurice Genevoix, à **Romorantin** : le collège nécessite des travaux d'amélioration du bâtiment, d'isolation thermique et de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. 45 000 € euros sont alloués à la désignation d'un mandataire et au choix du maître d'ouvrage. L'autorisation de programme de cette opération s'élève à 8,8 M €.

■ Collège Jean Emond, à **Vendôme** : le programme des travaux nécessite un crédit de paiement d'un montant de 90 000 euros pour le choix du maître d'œuvre de la réhabilitation de ce collège. L'autorisation de programme de cette opération s'élève à 6,5 M €.

■ Collège Michel Bégon, à **Blois** : près de 80 000 euros pour achever l'opération de réhabilitation de la Segpa.

- Collège **Blois-Vienne** : 400 000 euros pour réaliser la mezzanine dans la demi-pension de manière à ce que la capacité d'accueil du restaurant scolaire passe de 212 à 260 places.

**Zoom sur : la reconversion des sites Giat industries,
un projet source d'emplois**

Le budget 2009 du Département prévoit l'inscription de près de 2,8 M € en crédit de paiement en faveur de la Société d'équipement de Loir-et-Cher, maître d'œuvre délégué par le conseil général sur cette opération.

“24 M € pour soutenir tous nos territoires”

Maurice Leroy, président du conseil général

D'août à octobre 2008, l'exécutif départemental – Maurice Leroy, Michel Leroux, 1^{er} vice-président, Monique Gibotteau, 2^e vice-présidente et Olivier de Brabois, directeur général des services – a organisé 25 réunions, dans chaque canton. Chacune d'elles a réuni les maires, secrétaires de mairies, et présidents de communautés de communes et leurs directeurs. L'occasion d'échanger, pour faire remonter l'ensemble des questions, besoins et projets du terrain et de faire connaître le fonctionnement du conseil général de Loir-et-Cher et ses grandes orientations à venir. Grâce à ce travail de terrain, face à la conjoncture difficile de l'économie et conscient que le Département est le dernier rempart des communes dont les politiques d'investissements peuvent être mises à mal, **le conseil général maintient un effort important de soutien aux collectivités et d'investissements dans les territoires** en programmant 24 M € de crédits de paiement pour 2009.

- Les équipements sanitaires et sociaux : 4,5 M €
- Les interventions économiques : 4,26 M €
- Les équipements culturels et sportifs : 1,63 M €
- Soutien à l'IUT de Blois : 1,55 M €
- Participation au PRU de Blois : 1,5 M €
- La voirie communale : 700 000 euros
- L'eau et l'assainissement : 700 000 euros
- Les équipements scolaires : 640 000 euros

En période de crise, le conseil général considère qu'il est important de rester mobilisé pour soutenir l'activité économique et de continuer les actions d'aménagements du territoire. Conférence départementale de l'économie (CDE), interventions en faveur des collectivités, institutions, entreprises, exploitations agricoles, soutien aux projets innovants, développement de l'Internet haut débit... des engagements forts pour le dynamisme du département.

“Nous devons nous projeter dans l'avenir, être acteur du dynamisme économique pour ne pas subir les événements comme des spectateurs. Notre mobilisation, complétée par celle de tous les acteurs économiques, sociaux et territoriaux est une preuve que nous voulons tous agir dans le même sens, pour l'intérêt de notre tissu économique et de nos concitoyens”.

Maurice Leroy, président du conseil général

La Conférence départementale de l'économie, une première en France

215 000 euros sont consacrés, en 2009, au financement des actions programmées dans le cadre de la Conférence départementale de l'économie : animation du programme de soutien à l'innovation **TrempliNNo** (135 000 euros), poursuite des actions en faveur de la **transmission/reprise d'entreprises** (40 000 euros), soutien aux actions liées à la veille économique et au **rapprochement école-entreprise** (40 000 euros).

Zoom sur : La conférence départementale de l'économie

La CDE est une instance informelle de concertation. Son objectif est précis : réunir tous les acteurs de l'économie, établir des diagnostics partagés, mutualiser les réflexions pour agir efficacement au service du développement du tissu économique local et de l'emploi. Les membres de la CDE se rencontrent selon quatre groupes de travail : innovation et activités nouvelles, attractivité du territoire, développement du potentiel des ressources humaines et la transmission d'entreprise. La Conférence départementale est composée de trois collèges : les représentants des territoires (conseil général, communes, communautés de communes, pays), des partenaires du développement économique (chambres consulaires, comités des banques etc.) et des partenaires sociaux (Medef, CGPME, CGT, CFDT, etc.).

Attractivité et développement des entreprises : une priorité

■ **Aérodrome Blois-Vendôme-Le Breuil** : depuis le 1^{er} janvier 2007, le Département est propriétaire de cet aérodrome. 87 200 euros sont attribués pour le fonctionnement et 32 000 euros au titre de la participation au Salon international de l'ULM.

■ **Le programme Parcq et l'aménagement des parcs d'activités structurants** : 350 000 euros sont prévus en crédits de paiement pour le programme Parcq 2009, 500 000 euros pour le fonds spécifique d'aménagement des parcs d'activités structurants et 500 000 euros pour la participation au projet de création de desserte ferrée du parc d'activité des portes de Chambord, à Mer.

■ **Le fonds économique départemental d'intervention (Fédi)** : une autorisation de programme d'un montant d'1 million d'euros est prévue au BP 2009, dont 300 000 euros en crédits de paiement.

■ **L'Adelec** : pour soutenir les actions de l'Agence de développement économique de Loir-et-Cher, le conseil général alloue 1 131 500 euros de subventions à son budget 2009. L'Adelec assure la promotion et le développement économique des territoires et des entreprises de Loir-et-Cher. Elle assure également l'accompagnement technique des projets d'implantation ou de développement des entreprises.

■ **L'observatoire de l'économie et des territoires** : 659 500 euros sont attribués par le conseil général pour le fonctionnement de l'observatoire en 2009, ainsi que 15 000 euros pour l'investissement, 26 000 euros pour l'acquisition de mises à jour cartographiques pour la plate-forme d'information Pilote 41.

Zoom sur : l'Internet haut débit en Loir-et-Cher

Pour assurer la couverture des zones d'ombres en Internet haut débit, le conseil général programme une autorisation de programme de 1,1 M € sur une durée de trois ans et inscrit 600 000 euros en crédit de paiement pour 2009. En 2004, le conseil général a signé la convention Département innovant avec France Telecom avec l'objectif d'accélérer le développement de l'Internet haut-débit, aboutissant à une couverture de 98,8 % du territoire. En 2008, 2 150 lignes restent à rendre éligibles à cette technologie.

L'objectif du Département : rendre éligible le maximum de ces lignes. Une première phase de travaux en 2008/2009 concerne 14 communes et 15 sites (Binas, Boursay, Châteauvieux, Fontaine-les-Coteaux, La Chapelle-Enchérie, Les Hayes, Le Plessis-Dorin, Lignéres, Mareuil-sur-Cher, Maves, Orçay, Prénouvellon, Saint-Lubin-en-Vergonnois et Villerbon) permettra de relier près de 1 050 lignes pour un budget de 1,6 M €. La seconde phase, prévue en 2009, rendra éligibles quelque 700 lignes supplémentaires à l'Internet haut-débit.

Le développement de la téléphonie mobile

Pour assurer le développement de la couverture "téléphonie mobile" sur le territoire, le conseil général inscrit 750 000 euros en autorisation de programme et 200 000 euros en crédits de paiement pour l'installation de 4 pylônes-relais, sur les communes de Bauzy, Celle, Pray et Vallières-les-Grandes.

L'agriculture : une filière économique à préserver

La filière agricole demeure un acteur important de l'économie en Loir-et-Cher. Face aux difficultés conjoncturelles et structurelles que rencontre ce secteur, le conseil général apporte un réel soutien. En 2009, près de 200 000 euros sont alloués à la chambre d'agriculture, 121 000 euros à la société d'agriculture, environ 60 000 euros à la promotion des produits viticoles et fermiers et 112 000 euros à la laiterie de Mon-

toire-sur-le-Loir, dans le cadre de la réalisation d'un programme d'investissements. Par ailleurs, le conseil général soutient les éleveurs en attribuant 332 100 euros d'aide au groupement de défense sanitaire (DGS) qui met en œuvre la recherche destinée à enrayer les maladies animales.

Zoom sur : le dispositif contre la FCO

Les éleveurs sont durement touchés par la fièvre catarrhale ovine (FCO) qui n'est toujours pas maîtrisée en Loir-et-Cher. La maladie progresse même au niveau national. Pour soutenir les éleveurs face à cette crise en permettant aux troupeaux loir-et-chériens d'être en bonne santé et d'être commercialisé sans contrainte sanitaire, le conseil général alloue 143 500 euros en 2009 à la filière "éleveur".

Aménagement du territoire : soutenir les acteurs

- L'agence départementale d'information sur le logement (**Adil**) : en 2009, le conseil général attribue 102 000 euros de subvention au fonctionnement de l'Adil.
- Le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (**CAUE**) : en 2009, le conseil général alloue 274 400 euros au fonctionnement du CAUE.

Le tourisme : un secteur économique à part entière à animer

La politique du conseil général en faveur du tourisme s'articule autour de trois axes : l'aide aux équipements touristiques et à l'hôtellerie (100 000 euros en 2009), le soutien à l'initiative touristique et l'aide aux partenaires du secteur. **Le comité départemental du tourisme** (CDT) qui contribue à la mise en œuvre de cette politique reçoit une subvention de 1 253 000 €, en 2009, l'établissement public Domaine régional de Chaumont-sur-Loire 152 000 €, l'association La Commanderie d'Arville 33 000 euros, la communauté de communes du Pays de Ronsard 8 000 € pour le Manoir de la Possonnière.

Développement du réseau cyclable : un enjeu d'attractivité

- Dans le cadre du **schéma directeur cyclable**, le conseil général programme 263 500 euros de crédits de paiement au titre de sa participation aux projets : La Sologne à vélo et Tourisme nature au Pays de Chambord.
- **La Loire à vélo** : la réalisation de cet itinéraire cyclable se poursuit en Loir-et-Cher avec les travaux du tronçon Chaumont-sur-Loire / Rilly-sur-Loire. En 2009, le Département maintient une autorisation de programme de 1 300 000 euros et inscrit 778 000 euros en crédits de paiement. Fin 2009, les 72 km du programme Loire à vélo seront achevés.

L'action départementale pour la jeunesse traduit la volonté du conseil général de mettre les jeunes au cœur des politiques, car il y va de l'avenir de notre territoire. Cela passe par l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes dans les collèges, l'accroissement de l'égalité des chances, l'accessibilité d'Internet et des équipements multimédias, la gratuité des déplacements scolaires, le développement de la culture et de la lecture ainsi que de l'esprit citoyen, et le renforcement du pôle d'enseignement supérieur de Blois.

Soutenir le fonctionnement et développer l'équipement des collèges

En 2009, le conseil général de Loir-et-Cher alloue 2,5 M € d'aide au fonctionnement des collèges publics et 630 000 euros aux collèges privés. Par ailleurs, 300 000 euros sont consacrés à l'acquisition de mobilier pour les collèges et 460 000 € pour l'achat d'équipements informatiques.

20,8 M € alloués aux transports scolaires

L'effort financier du Département pour faciliter les déplacements des élèves est très important. En effet, en moyenne, ce poste de dépense représente 1 000 euros par élève transporté et par an ; 20,8 M € : c'est plus que le coût d'un collège neuf !

Zoom sur : les élèves handicapés et les internes ne sont pas oubliés

En 2009, 1,43 M € sont consacrés au financement des déplacements scolaires pour les élèves handicapés et 500 000 alloués au financement de l'allocation en faveur du transport des élèves internes.

Constructions scolaires du 1^{er} degré

Pour venir en aide à des communes qui subissent une augmentation des effectifs dans leurs écoles, le conseil général subventionne les travaux de l'école primaire de Mesland (seul dossier complet au 2 décembre 2008), pour un montant d'autorisation de programme de 73 500 euros.

Parallèlement, les subventions déjà octroyées les années précédentes motivent l'inscription de 570 000 euros de crédits de paiement en 2009.

L'enseignement supérieur, une priorité pour l'avenir du Loir-et-Cher

Le soutien au pôle d'enseignement supérieur de Blois est une priorité pour le Département dont l'objectif est de soutenir l'offre de formation supérieure et la qualité de vie étudiante pour maintenir l'attractivité du Loir-et-Cher.

250 000 euros sont attribués pour le fonctionnement de l'École nationale d'ingénieurs du Val de Loire, 137 000 euros à l'antenne universitaire de Blois, 45 000 euros au Centre de promotion de l'enseignement supérieur de Blois.

En investissement, le conseil général alloue 1,55 M € au solde de sa participation, dans le cadre du contrat de plan État/Région 2000/2006, à l'installation de l'[Institut universitaire technologique](#) dans les locaux de l'ancienne chocolaterie Poulain, à Blois.

Développer la lecture publique et dynamiser les lieux de culture

La lecture publique est une compétence obligatoire des Départements depuis 1986. En 2009, 40 000 euros sont prévus au budget pour constituer un fonds initial des médiathèques pour remplacer le fonds VHS par un fonds DVD. En fonctionnement, 322 000 € sont attribués à la direction de la lecture publique pour assurer ses missions dont 168 000 euros pour l'acquisition d'ouvrages et 70 000 euros pour l'enrichissement des collections multimédia.

Le conseil général de Loir-et-Cher développe le réseau de lecture publique en mettant à disposition des habitants [des lieux de proximité, adaptés aux besoins](#), en particulier en matière de technologies de l'information. Depuis 1999, 8 médiathèques "têtes de réseau", 3 bibliothèques intercommunales, 14 bibliothèques et 7 points lecture ont été construits. Ces lieux proposent de nombreux services comme la consultation et le prêt d'ouvrages, de CD, de DVD et des accès à Internet. Le Département est mobilisé pour faire du [réseau de lecture publique un espace riche et vivant](#). Grâce au festival *Amies Voix*, à *Lire en Loir-et-Cher*, au *Mois du film documentaire* et à la participation au festival *BD Boum*, le conseil général organise des manifestations qui favorisent les échanges culturels et qui sont appréciées du public.

Zoom sur : l'évolution de la lecture publique

Depuis 2004, les lieux de lecture publique se développent : augmentation de près de 22 % de la surface des espaces. Il est important de noter que le réseau s'anime également : 40 % d'emprunteurs en plus en quatre ans et augmentation de 34,5 % de documents en circulation.

Culture, sport et créativité pour un territoire vivant

Conscient que c'est de l'éveil culturel et de la pratique sportive que naissent l'épanouissement, la connaissance et la créativité, le conseil général de Loir-et-Cher mène une politique culturelle et sportive axée sur l'animation des territoires. Dans le domaine culturel, le Département conduit des actions en faveur de l'enseignement et de la pratique en musique, danse et théâtre, propose des spectacles vivants et met en place une programmation d'expositions qu'il s'agisse d'expositions itinérantes ou qu'elles se tiennent à la Maison du Loir-et-Cher... Pour soutenir le sport, le conseil général mène une politique d'aide aux associations et de valorisation du sport, depuis les jeunes jusqu'aux sportifs de haut niveau.

Soutenir l'enseignement et la pratique en musique, danse et théâtre

35 000 euros sont attribués aux **harmonies et fanfares** pour conforter leur présence dans le paysage culturel départemental. De plus, le Département alloue 70 000 euros de crédits de paiement pour accompagner des projets en musique, danse et théâtre. 100 000 euros sont inscrits au BP 2009 pour soutenir la **formation musicale dans les écoles**. Des aides à l'aménagement, la réhabilitation des lieux d'enseignements, la mise aux normes des planchers de danse sont également programmées par le budget 2009.

Développer le spectacle vivant pour tous, sur tout le territoire

Le label **Festillésime 41** est doté de 235 000 euros au budget 2009. Les deux artistes missionnés par le conseil général en 2009 sont Marie Cherrier et La Compagnie du Hasard. 35 000 euros sont attribués aux compagnies de théâtre et de danse, dont 24 000 euros au Centre de littérature orale. 54 000 € sont alloués aux petites scènes de programmation, dont 15 500 euros à la Compagnie du Hasard et 10 000 euros à la Compagnie Jacques Auxenel / Annie Chaplin. 153 000 euros sont prévus au BP 2009 pour l'aide aux structures de programmation culturelle dont : 67 000 € au Centre culturel blésois / **Halle aux grains**, 30 000 € à Mars / Chato'do, 28 000 € à l'Hectare, Scène de Vendôme / **Minotaure** et 28 000 € à la ville de Romorantin-Lanthenay / Espace **François 1^{er}-Pyramide**.

Zoom sur : les Archives départementales, notre mémoire collective

Pour permettre aux Archives départementales de mener à bien leur mission, le conseil général programme, en 2009, 96 000 € en fonctionnement et 11 000 € en investissement.

Zoom sur : la protection du patrimoine architectural

Parce qu'il est vital de préserver les trésors d'architecture dont recèle notre département, le conseil général soutient activement la protection des monuments et biens patrimoniaux, qu'ils soient classés ou non, à l'inventaire des monuments historiques. Sur ce poste, les crédits de paiement 2009 s'élèvent à 600 000 euros.

Une politique volontariste pour dynamiser le sport en Loir-et-Cher

“Je suis très attaché au rôle moteur que joue les sportifs de haut niveau pour dynamiser la pratique sportive... C’est important car de la pratique régulière d’un sport naissent de vraies valeurs civiques comme le respect de l’autre, le dépassement de soi et l’esprit d’équipe”.

Jean-Luc Portevin, vice-président du conseil général délégué au sport

■ **Les équipements sportifs** : en 2009, 825 000 € de crédits de paiement sont programmés pour accompagner les intercommunalités, communes et associations dans la réalisation d’installations sportives adaptées aux besoins des habitants, sur l’ensemble du territoire.

■ **L’animation sportive** : le soutien aux structures sportives à vocation départementale concerne le Comité olympique et sportif (Cdos) pour un montant de 145 000 euros, l’association Profession sport et animation 41 pour une somme de 82 500 euros, les comités sportifs départementaux (94 000 €) et les organismes oeuvrant dans le domaine du sport scolaire et périscolaire comme l’Usep (25 000 €), l’UNSS (25 000 €) et l’Ugsel (8 000 €). Le conseil général soutient également le Tour de Loir-et-Cher à hauteur de 50 000 euros.

■ Le conseil général valorise le **sport de haut niveau** à hauteur de 570 000 euros en 2009, répartis selon trois critères : le niveau de pratique sportive en compétition, la difficulté d’accès au niveau supérieur et l’existence d’une politique de formation des jeunes.

Zoom sur : Fais de ta vie un rêve

L’association Fais de ta vie un rêve a pour but de gérer l’activité en compétition de Marie-Amélie Le Fur, athlète handisport de 20 ans, double médaillée d’argent aux Jeux paralympiques de Pékin. Le conseil général attribue une aide de 10 000 euros à cette association, notamment pour permettre l’achat de prothèses spécifiques à la pratique de la course à pied.